

Appel d'offres ouvert n° IMA 22/01

Objet : Etude, fourniture et réalisation des travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque de 100 Kwc raccordée au réseau électrique de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA SA) de Casablanca

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet

Le présent règlement de la consultation concerne l'appel d'offres ouvert, lancé par l'IMA SA et dont la séance d'ouverture des plis est prévue **le Vendredi 16 Décembre 2022 à 10h**, dans les bureaux de l'IMA SA, sis à Technopole Nouasseur Aéroport Mohamed V – Casablanca, pour l'acquisition d'un complément d'équipements, pour son extension.

L'appel d'offres porte sur un lot unique présenté dans le cahier des charges, comprenant la définition, la fourniture et la réalisation des travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque de 100 Kwc raccordée au réseau électrique de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA SA) de Casablanca.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de l'IMA SA ou téléchargé à partir du site www.imacasablanca.com.

Article 2 : Maître d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage de la commande qui sera passée suite au présent appel d'offres est la société IMA SA, représentée par son Directeur Général.

Article 3 : Conditions requises des concurrents

Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui justifient des capacités juridiques et financières suivantes :

- Sont en situation fiscale régulière pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou à défaut de règlement constitué des garanties suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement (cf. d) de l'article 4.2 qui suit),
- Sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaire auprès de cet organisme (cf. d) de l'article 4.2 qui suit).

Les concurrents sont invités à soumissionner individuellement ou à se grouper conjointement ou solidairement.

Le groupement désignera un chef de file qui assurera la coordination des opérations et la liaison avec l'IMA.

Article 4 : Liste des pièces justifiant des capacités et des qualités des concurrents :

Les dossiers des soumissionnaires doivent comprendre les éléments constitutifs suivants :

4.1- Dossier administratif composé de :

1- Pour chaque soumissionnaire, au moment de la présentation des offres :

- a) La déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, conformément au modèle en annexe 1 (original),
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;
- c) Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret n° 2-12-349 ;

2 - Pour le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du décret n° 2-12-349, les documents suivants doivent être transmis :

- a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent ;
- b) La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social en annexe n°3 (original),
- c) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du décret n° 2-12-349 précité. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- d) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 du décret n° 2-12-349 précité ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux c) et d) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

- e) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;
- f) L'équivalent des attestations visées aux paragraphes c, d et e ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les soumissionnaires non installés au Maroc.

N.B: A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

Dans l'hypothèse où le fournisseur fait appel à une société de sous-traitance pour assurer une prestation, le sous-traitant doit satisfaire aux exigences prévues par le présent règlement de consultation. Le fournisseur demeure responsable de toutes les obligations résultant du marché.

L'IMA SA ne reconnaît aucun lien avec les sous-traitants/fournisseurs de rang 2 du soumissionnaire.

4.2- Dossier des références techniques

Le dossier technique est constitué de :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations similaires qu'il a exécutées.

4.3- Dossier technique

Le dossier de documentation technique est constitué de :

- Un descriptif de l'installation proposée, comprenant le détail des articles proposés, et mentionnant clairement le nom du constructeur et les caractéristiques techniques du matériel proposé.
- Les attestations que les principaux matériels proposés sont conformes à leurs origines et respectent les règles applicables au Maroc.

4.4- Dossier d'offre financière

Le dossier d'offre financière est composé de :

- a) L'acte d'engagement conforme au modèle ci-joint en annexe n°2 (original),
- b) Le bordereau des prix conforme au modèle joint dans le Cahier des Prescriptions Spéciales de la consultation.

Les prix sont des prix **Hors TVA**, et impérativement exprimés en **Dirhams pour les soumissionnaires installés au Maroc et en Euro ou Dollars pour les soumissionnaires non installés au Maroc**.

Dans ce dernier cas, pour être évaluées et comparées, les montants des offres exprimées en Euro doivent être convertis en Dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis, donné par Bank Al Maghrib.

Les prix doivent inclure :

- Les frais de transport, d'installation et de mise en service à l'IMA.SA,
- Les frais d'assurances,
- Le coût du petit matériel pour l'implantation (si nécessaire),
- Les frais de dédouanement qui doivent être indiqués et pris en charge par le fournisseur le cas échéant.

L'offre doit inclure, le cas échéant la formation de l'équipe exploitation en charge de la gestion de l'installation.

Article 5 : Contenu des dossiers des concurrents

Le dossier du soumissionnaire doit être mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du soumissionnaire,
- L'objet du marché pour lesquels le concurrent soumissionne,
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis,

- La mention « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'ouverture des plis ».

Il doit être composé de 4 enveloppes fermées :

- Une enveloppe comprenant le dossier administratif
- Une enveloppe comprenant le dossier des références techniques
- Une enveloppe comprenant le dossier technique
- Une enveloppe comprenant l'offre financière

Article 6 : Dépôt des plis des concurrents

Les plis sont, au choix des candidats :

- Soit déposés contre récépissé dans les bureaux de l'IMA SA, sis à Technopole Nouasseur Aéroport Mohamed V – Casablanca,
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus indiquée,
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire le **Vendredi 16 Décembre 2022 à 10h**. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis. Les plis restent cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture.

Article 7 : Langue

Les pièces contenues dans les dossiers et les offres présentées par les concurrents doivent être en langue Française.

Article 8 : Répartition par articles

Le présent appel d'offres concerne un marché lancé sur un lot unique. **Le jugement et l'attribution se fera sur un lot unique comprenant études, fourniture et installation sur le site de l'IMA, conformément au présent règlement de la consultation.**

Article 9 : Critères d'appréciation des offres

Cette séance est assurée par une commission.

La commission apprécie les capacités financières et techniques en rapport avec la nature et l'importance des prestations objet de la consultation et au vu des éléments contenus dans les dossiers administratif et technique et de la documentation technique. Il sera établi la liste des articles attribués par fournisseurs, fonction des résultats de l'évaluation technique et de l'évaluation financière.

Article 10 : Résultat de l'appel d'offres

Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à indemnité si ses offres ne sont pas acceptées ou s'il n'est pas donné suite à l'appel d'offres par le maître d'ouvrage.

**ANNEXE 1 : DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)
Appel d'offres ouvert n°22/01**

Objet du marché : Etude, fourniture et réalisation des travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque à l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA SA) de Casablanca

Je, soussigné : (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu :

Affiliée à la CNSS sous le n° : (1)

Inscrite au registre du commerce de (localité) sous le n° :(1)

N° de patente : (1)

N° du compte courant bancaire : (RIB en 24 chiffres)

Déclare sur l'honneur :

1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2- que je remplie les conditions prévues au présent règlement de la consultation

3 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues au présent règlement de la consultation et que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur l'intégralité ou le corps d'état principal du marché.

4 – m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.

5 – m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue de l'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

() en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.*

ANNEXE 2 : ACTE D'ENGAGEMENT
Appel d'offres ouvert n°22/01

Objet du marché : Etude, fourniture et réalisation des travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque raccordée au réseau électrique à l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA SA) de Casablanca

Je, soussigné : (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu :

Affiliée à la CNSS sous le n° : (1)

Inscrite au registre du commerce de (localité) sous le n° : (1)

N° de patente : (1)

N° du compte courant bancaire : (RIB en 24 chiffres)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet;

après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des charges et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

- montant hors T.V.A. :(en lettres et en chiffres)

IMA.SA se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte au nom de la société à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

1) - mettre : «*Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes)* ;

2) - ajouter l'alinéa suivant : «*désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement* ».

(2) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié.